

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE GRIGNY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****ET DES DÉCISIONS DU MAIRE****SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2014**

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mm RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, Mm TROADEC, ZERKAL, MME BELLAMER, Mm LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMETTE, QAROUACH, SOILHI, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, ITOUA, GRENOUILLAT, RENKLICAY, M. BAGAVANE, MME DIAWARA, M. WILLAUME, MME GIBERT, Mm GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME MABANZA représentée par M. LAATIRISS, MME HERGAUX représentée par M. ATIG

ABSENT EXCUSÉ : M. BINOIS

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 31

Délibération DEL-2014-0061 : Désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration du foyer des Cités Jardins du groupe Opievoy

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 17 mars 2009, le Conseil d'Administration de la Fondation des Foyers Jardins – Groupe OPIEVOY- a décidé de proposer deux places d'administrateurs aux collectivités territoriales où sont implantées les résidences (la Résidence Jean Philippe RAMEAU à Evry et la Résidence Colette à Grigny) et propose en conséquence à la Ville de désigner son représentant au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

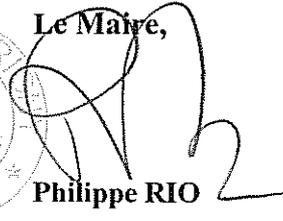
Vu le décret n° 91-1415 du 31 décembre 1991, relatif aux Conseils d'Etablissement des institutions sociales et médico-sociales, et notamment son article 3,

Après en avoir délibéré,

Désigne,

Madame Elisabeth ETE en qualité de représentante de la Commune de Grigny au Conseil d'Administration de la Fondation des Foyers Jardins.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 30

Vote pour représentés : 2

Abstention : 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014